



Déplacement de l'axe de la route

Par **charly2mars**, le **08/02/2009** à **18:15**

Le voisin de mon père possédait un terrain séparé par la route. Quand il a clôturé la partie du côté où se trouvait sa maison, il a implanté la clôture en retrait de 3 mètres par rapport à son alignement pour mieux vendre la partie d'en face. L'acheteur lui a « volontairement ou pas » fait sa clôture par rapport à la clôture d'en face, déplaçant l'axe de la route. Bien entendu, la route a subi un élargissement en suivant ce nouvel axe et faisant passer la route sur le terrain de mon père.
Devant chez mon père, la route a été élargie d'un côté, alors que la loi dit « lorsque qu'on élargit une route, on prend de chaque côté ». Mon père se bat depuis des années et rien n'avance que faire ?
Merci de vos réponses